

Mobilisation du foncier public à des fins de logement

Auvergne-Rhône-Alpes
Bilan 2016

Rapport



Lyon 8^e, rue du professeur Joseph Nicolas : 353 logements mis en chantier en avril 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	23/3/2017	
2	07/04/17	Prises de photo sur les chantiers
3	10/04/17	Conception des cartes des fonciers cédés

Affaire suivie par

Oumar SYLLA - Service Habitat construction ville durable
Tél. : 04 26 28 64 71
Courriel : oumar.sylla@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Oumar Sylla, Service Habitat construction ville durable

Relecteur

Sabine Mathonnet, Service habitat, construction, ville durable

Référence(s) intranet

<http://>

Sommaire

Préambule.....	4
1 - Terrains mobilisés aux fins de logement.....	5
1.1 - Terrains de l'État et de ses établissements publics nationaux (EPN) cédés en 2016, avec ou sans décote, en faveur du logement.....	5
1.2 - Terrains de l'État et de ses EPN qui ont fait l'objet d'un engagement préalable en 2016 en vue d'une cession ultérieure.....	5
1.3 - Nombre de logements mis en chantier au cours de l'année 2016 sur les parcelles vendues par l'État ou par ses EPN.....	6
1.4 - Focus sur les terrains cédés avec décote.....	7
2 - Analyse régionale.....	9
2.1 - Des terrains situés en zone tendue.....	9
2.2 - Des fonciers publics mobilisés principalement en faveur de l'offre de logement social, en secteurs tendus.....	9
2.3 - Des terrains situés principalement dans les communes soumises à l'article L.302-5 du CCH (SRU).....	10
2.4 - Pilotage de la mobilisation du foncier public.....	10
Annexe : fiches des terrains cédés.....	13

Préambule

Dans un contexte de rareté du foncier, la mobilisation du foncier public constitue un levier important pour répondre aux objectifs de mixité sociale et de production de logements abordables là où les besoins sont les plus importants.

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public, favorise l'utilisation des terrains de l'État et des établissements publics pour la construction de logements, notamment sociaux.

À cet effet, elle a modifié l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques pour introduire la possibilité d'appliquer une décote, pouvant aller jusqu'à 100%, sur le prix des terrains cédés, afin de favoriser la réalisation de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété. Ces ventes sont favorisées dans les zones tendues, où le foncier disponible pour le logement est jugé à la fois trop coûteux et quantitativement insuffisant par la plupart des acteurs privés et publics.

La mobilisation du foncier public en faveur du logement étant une politique interministérielle, elle induit l'intervention coordonnée de plusieurs services de l'État tant au niveau départemental que régional. La législation place le préfet de région en pilote de la mobilisation locale, les préfets de département étant chargés de mettre en place le dispositif de suivi départemental.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL a été missionnée par le préfet de région en tant que pilote de cette politique publique. Elle a pour mission de travailler en bilatéral avec chaque préfet et DDT concernés pour assurer un suivi rapproché de l'avancement des projets. Elle assure en lien avec le SGAR et le RRPIE la préparation des instances de concertation dédiées (conférences régionales et comités restreints) et prépare les arrêtés fixant la liste régionale des terrains mobilisables aux fins de logement

Conformément à l'article L.3211-7 du CGPPP, le préfet de région établit chaque année un bilan de la mobilisation du foncier public. Le présent rapport présente le bilan qui a été élaboré au titre de l'année 2016.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs évolutions réglementaires qui se sont concrétisées dans le décret du 25 août 2016. Ce dernier ouvre la faculté de procéder à des cessions par usage de la procédure de gré à gré lorsque l'immeuble est nécessaire à la réalisation d'une opération d'intérêt général. Le décret étend par ailleurs la décote aux équipements publics que les terrains soient inscrits ou non sur la liste régionale et permet d'appliquer une décote aux logements existants devant faire l'objet d'une réhabilitation simple, en application de l'évolution insérée par l'article 97 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

En outre, l'année 2016 s'est traduite par une hausse des objectifs assignés aux services de l'État au niveau national. Ainsi, le Président de la République a appelé à un développement accru du dispositif et a fixé un objectif de 100 cessions de fonciers de l'État et de ses établissements publics au cours de l'année.

C'est dans ce contexte que les résultats obtenus en Auvergne-Rhône-Alpes reflètent une montée en puissance de la politique de mobilisation du foncier à travers une hausse importante des cessions et des mises en chantier recensées.

1 - Terrains mobilisés aux fins de logement

1.1 - Terrains de l'État et de ses établissements publics nationaux (EPN) cédés en 2016, avec ou sans décote, en faveur du logement

Cessions à destination logement					
Désignation sites	État		Établissements publics		Potentiel de construction (nombre de logements – dont nombre de logements sociaux)
	Hors décote	Avec décote	Hors décote	Avec décote	
Gex - Ex subdivision DDE	0	1	0	0	23 – 23 LS
Bourg St Andéol Chemin de la Barrière	0	1	0	0	28 – 28 LS
Valence Gare Lot 12 et 7(partie) Rue Paul Bert	0	0	1	0	40- 40 LS
Tullins Lieu dit La Contamine	0	1	0	0	24 – 24 LS
Villefontaine - Bd de Villefontaine-Projet Compagnons	0	1	0	0	96 – 96 LS
Saint-Chamond- Rue Marc Séguin	0	0	1	0	48 – 0 LS
Beaumont – Liondards- Varenne ete Europe-Romagnat	0	1	0	0	70 – 70 LS
Lyon 7ème – 108 Boulevard Yves Farge	0	1	0	0	107 – 107 LS
Douvaine - Logements des douanes	1	0	0	0	12 – 12 LS
Thonon-les-Bains- Caserne Rollin phase 2 - Réhabilitation	0	1	0	0	10 – 10 LS
Total	1	7	2	0	458 – 410 LS

1.2 - Terrains de l'État et de ses EPN qui ont fait l'objet d'un engagement préalable en 2016 en vue d'une cession ultérieure

Engagements de cession à destination logement						
Désignation sites	État		Établissements publics		Potentiel de construction (nombre de logements – dont nombre de logements sociaux)	Forme d'engagement
	Hors décote	Avec décote	Hors décote	Avec décote		
La Tronche - CRSSA	0	1	0	0	214 logements – 86 LS – 15 accession sociale	Protocole signé le 22/12
Aubièrre (ex CRS48)	0	1	0	0	Environ 200 logements dont 30 % de LS	Projet de convention en cours de rédaction

Engagements de cession à destination logement						
Désignation sites	État		Établissements publics		Potentiel de construction (nombre de logements – dont nombre de logements sociaux)	Forme d'engagement
	Hors décote	Avec décote	Hors décote	Avec décote		
Lyon 8 , 27 avenue Paul Santy	0	1	0	0	244 logts dont 214 LS	Convention de cession + promesse de vente
Lyon 7 : Rue Victor Lagrange	0	0	0	1	Programme de logements à fiabiliser : de l'ordre de 40 logements dont 10 logements sociaux	Promesse de vente signée (08/12) entre la SNCF et un promoteur privé
Challes les Eaux, « Beauséjour »	0	1	0	0	50 logements – 50 LS	Acte de vente signé le 4 janvier 2017
Barberaz	0	1	0	0	7 logements – 7 LS	proposition décote de la DDFIP
Annecy – Annexe du palais de justice	0	1	0	0	42 logements dont 42 LS	Protocole
Collonges-sous-Salève – Douane de Croix Rozon	0	1	0	0	21 logements dont 21 LS	Protocole
Total	0	7	0	1	De l'ordre de 818 logements dont 505 logements sociaux	

1.3 - Nombre de logements mis en chantier au cours de l'année 2016 sur les parcelles vendues par l'État ou par ses EPN

Mises en chantier de logements						
Désignation sites	État			Établissements publics		
	Nb de site	Nb logements	Dont logements sociaux	Nb sites	Nb logements	Dont logements sociaux
Donzère - Gare RA2859-01	0	0	0	1	5	0
Montélimar - RA0098-01	0	0	0	1	18	18
Valence Gare Lot 12 et 7(partie) Rue Paul Bert	0	0	0	1	40	40
Villefontaine - Bd de Villefontaine-Projet Compagnons	1	96	96	0	0	0
Grenoble Avenue des Martyrs/Chemin de Mutte – presque île Grenoble – îlot Cambrige	0	0	0	1	375	230
Lyon 8e - Res Mermoz CROUS29 rue du Professeur Joseph Nicolas phase 1	1	353	353	0	0	0
Lyon 7e - 108 bd Yves Farge 19 rue Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon	1	107	107	0	0	0

Mises en chantier de logements						
Désignation sites	État			Établissements publics		
	Nb de site	Nb logements	Dont logements sociaux	Nb sites	Nb logements	Dont logements sociaux
Lyon 2e -Rue Dugas Montbel et Claudius Collonge	0	0	0	1	130	56
Thonon-les-Bains - Caserne Rollin phase 1 - Construction neuve	1	60	60	0	0	0
Chamonix-Mont-Blanc- Site Jean Franco	1	87	87	0	0	0
Chamonix-Mont-Blanc - Centre de vacances "Le Chamois" UT007141T	0	0	0	1	6	0
Total	5	703	703	6	574	344

1.4 - Focus sur les terrains cédés avec décote

En 2016, on dénombre 7 terrains de l'État cédés avec la décote introduite par la loi du 18 janvier 2013 :

Gex (01) - Ex subdivision DDE :

Ce terrain a été cédé le 10 mai 2016 pour un montant de 250 000 €. Le montant de la décote s'élève à 513 156 € et le pourcentage de décote à 67 %. Cette opération a permis une cession sur la commune de Gex située en zone tendue, secteur A. Le programme comprend la construction de 23 logements qui sont en totalité sociaux.

Bourg-Saint-Andéol (07) – chemin de la Barrière :

La commune a exercé son droit de priorité au printemps 2015 au profit de l'office départemental HLM Ardèche-Habitat. Le programme étudié initialement par Ardèche Habitat consistait en la réalisation de 19 logements sociaux (14 PLUS, 5 PLAI) et un local commercial. C'est sur ce projet qu'ont été établis et signés la convention, le 14 juin 2016, et l'acte de cession le 13 juillet 2016.

Finalement le tènement a été cédé au prix de 347 731 € distinguant :

- la part logement du programme pour un montant de 279 531 € intégrant une décote de 46 380 €,
- la partie « bureaux » destinés dans le projet à une activité commerciale pour un montant de 68 200 €.

Ardèche-Habitat a proposé un projet de construction d'un bâtiment collectif, après démolition du bâti existant. L'opération permettra la réalisation de 28 logements répartis en 16 T3 et 12 T2, et 20 PLUS et 8 PLAI. Ce nouveau projet répond à la demande locale, en particulier sur le besoin en petits logements adaptés aux personnes vieillissantes.

Tullins (38) - Lieu dit La Contamine :

Ce tènement a été cédé le 11 mai 2016 pour un montant de 110 804 €. Le montant de la décote s'élève à 125 351 € et le pourcentage de décote à 53 %. Le programme permettra la construction de 24 logements qui sont sociaux dans la totalité.

Villefontaine (38) - Boulevard de Villefontaine-Projet Compagnons :

Ce tènement a été cédé le 19 avril 2016 pour un montant de 150 923 €. Le montant de la décote s'élève à 126 544 € et le pourcentage de décote à 45 %. Le programme permettra la construction de 24 logements qui sont sociaux dans la totalité.

Beaumont (63) – Liondards - Varenne et Europe-Romagnat :

Ce terrain a été cédé le 28 décembre 2016 pour un montant de 1 100 000 €. Le montant de la décote s'élève à 135 000 € et le pourcentage de décote à 10 %. Le programme permettra la construction de 70 logements qui sont sociaux dans la totalité.

Lyon 7ème – 108 Boulevard Yves Farge :

Il s'agit de la première cession décotée au titre de la loi du 18 janvier 2013 dans le département du Rhône, signée le 12 juillet 2016. Cette cession avec une décote à 100 % permettra la réalisation de 107 logements très sociaux (PLAI) dans le cadre d'une résidence sociale de 239 logements PLAI qui s'étend sur 2 parcelles voisines appartenant à la Ville de Lyon. Le pourcentage de la décote s'élevant à 100 %, le terrain a été cédé à titre gracieux.

Thonon-les-Bains (74) - Caserne Rollin phase 2 – Réhabilitation :

Cette opération de réhabilitation de 10 anciens logements de fonction a été rendue possible par le décret du 25 août 2016 qui étend le dispositif de décote aux opérations de réhabilitation. La phase 2 a fait l'objet d'une décote de 75,5 % (prix de cession de 193 766 € pour une valeur vénale de 791 726 €) pour permettre la production de 2 PLAI et 8 PLUS en acquisition-amélioration.

Sur l'ensemble des deux phases correspondant à la mobilisation de la totalité de l'ancienne caserne Rollin, le montant total de la décote consentie par l'État s'élève à 1 247 494 € (soit un taux de décote de 66 %), ce qui correspond à environ 10 % du coût total de l'opération de construction de 70 logements (60 logements locatifs sociaux et 10 logements en accession sociale).

L'effort financier consenti par l'État pour favoriser la production de logements, notamment sociaux, sur ces 7 terrains est très important : de près de 4M€, pour une décote moyenne de 57 %.

2 - Analyse régionale

2.1 - Des terrains situés en zone tendue

zonage A/B/C	Cessions 2016			Mises en chantier 2016		
	Nombre de sites cédés	Nombre de logements projetés	Dont nombre de logements sociaux	Nombre de sites ayant fait l'objet de mises en chantier	Nombre de logements mis en chantier	Dont nombre de logements sociaux
A	2	130	130	3	590	516
B1	3	118	118	3	531	386
B2	3	158	110	4	151	145
C	2	52	52	1	5	0
Total Résultat	10	458	410	11	1277	1047

Sont donc situés en communes A ou B1 :

- 5 sites cédés en 2016 sur 10
- 6 sites mis en chantier en 2016 sur 11
- 54 % des logements projetés sur les sites cédés en 2016
- 88 % des logements des sites mis en chantier en 2016

Le dispositif de cession du foncier public favorise donc le développement de l'offre de logement dans les secteurs de concentration de la demande, où le foncier est cher.

Ce dispositif peut aussi favoriser la réutilisation de bâti laissé vacant dans les territoires détendus où les prix de marché sont insuffisants pour permettre les réhabilitations nécessaires lorsqu'elles sont coûteuses (présence d'amiante, pollution du site). Il favorise ainsi les projets de redynamisation des collectivités et évite les friches coûteuses sur le long terme.

2.2 - Des fonciers publics mobilisés principalement en faveur de l'offre de logement social, en secteurs tendus

Le bilan montre que la mobilisation de ces fonciers porte très largement sur les logements sociaux. Ceux-ci représentent en effet :

- 90 % des logements projetés sur les sites cédés en 2016;
- 82 % des logements des sites mis en chantier en 2016.

Le nombre de logements sociaux agréés dans la région était de l'ordre de 11 900 en 2014, 13 300 en 2015. Il est de 16 141 pour l'année 2016, en augmentation significative.

Le nombre de logements sociaux prévus sur des terrains cédés en 2016 est de 410. Le nombre de logements sociaux sur des terrains mis en chantier en 2016 s'élève à 1 047.

Si le nombre de logements projetés sur ces terrains reste faible au regard de la production globale (moins de 3 % des mises en chantier), il apparaît néanmoins que la mobilisation du foncier public contribue de manière non négligeable aux résultats annuels régionaux de production de logements sociaux.

Dans le département du Rhône, les programmes de logements mis en chantier en 2016 sur des terrains cédés antérieurement par l'État ou la SNCF représentent un total de 590 logements dont 516 logements sociaux, tous situés sur le territoire de la ville de Lyon. On peut estimer que les logements locatifs sociaux réalisés chaque année sur des terrains État ou SNCF dans la métropole de Lyon représentent environ 10 % de la totalité des logements sociaux financés annuellement sur ce territoire.

Le bilan montre que sont situés sur les communes A et B1

- 60 % des logements sociaux projetés sur les sites cédés en 2016
- 86 % des logements sociaux des sites mis en chantier en 2016

Les logements sociaux mis en chantier sont principalement situés dans la métropole de Lyon, l'Isère et la Haute-Savoie, c'est-à-dire dans des territoires où la part de logements sociaux produits par l'achat en VEFA à des promoteurs est particulièrement importante.

2.3 - Des terrains situés principalement dans les communes soumises à l'article L.302-5 du CCH (SRU)

Communes	Cessions 2016			Mises en chantier 2016		
	Nombre de sites cédés	Nombre de logements projetés	Dont nombre de logements sociaux	Nombre de sites ayant fait l'objet de mises en chantier	Nombre de logements mis en chantier	Dont nombre de logements sociaux
non soumises à l'article L.302-5 du CCH	3	63	63	3	98	87
soumises à l'article L.302-5 du CCH	7	395	347	8	1179	960
dont déficitaires	4	211	211	6	1043	824
dont non déficitaires	3	184	136	2	136	136
Total	10	458	410	11	1277	1047

Le tableau ci-dessus montre que :

- 85 % des logements sociaux projetés sur les sites cédés en 2016 sont situés dans des communes soumises à l'article L.302-5 du CCH ;
- 51% des logements sociaux projetés sur les sites cédés en 2016 sont situés dans des communes déficitaires ;
- 92 % des logements sociaux des sites mis en chantier en 2016 sont situés dans des communes soumises à l'article L.302-5 du CCH ;
- 79 % des logements sociaux des sites mis en chantier en 2016 sont situés dans des communes déficitaires.

Le dispositif de mobilisation du foncier est donc un levier pour le portage de la politique de rééquilibrage territorial de l'offre de logement social.

2.4 - Pilotage de la mobilisation du foncier public

En 2016, le préfet de région a mis en place deux instances : une conférence régionale et un comité restreint, dont il assure la présidence.

Le comité restreint est composé du SGAR, de la DRFIP, du RRPIE (responsable régional de la politique immobilière de l'État), de SNCF Immobilier, de l'Agence régionale de santé et de la DREAL. Il s'est réuni le 17 octobre 2016.

La conférence régionale est présidée par le préfet de région. Elle est composée des préfets de département (et des services des DDT et DDFIP), des services régionaux de l'État concernés (SGAR, DREAL, DRFIP), du RRPIE, des représentants des ministères et établissements publics disposant de foncier important (Ministère de la défense, Rectorat, VNF, SNCF, ARS) ainsi que de l'EPORA. Elle a été réunie à deux reprises les 22 juin et 14 décembre.

Les conférences régionales ont permis d'échanger sur la base d'un tableau de bord, en particulier sur les difficultés rencontrées.

Celles-ci sont d'ordre divers :

- souhait de la commune de ne pas faire de logement social, voire pas de logement ; nécessité d'accompagnement de la collectivité et d'une analyse fine en fonction de la tension du marché
- terrains encore occupés pour lesquels il convient de trouver une solution de relogement ; terrains mobilisés pour l'accueil de migrants
- terrains pour lesquels les coûts de remise en état sont élevés (amiante, pollution) ou qui nécessitent d'importants travaux de voirie et pour lesquels l'équilibre financier des projets est difficile à trouver.
- bien en copropriété pour lequel des décisions doivent être prises en assemblée générale, après expertise technique

Lors de ces conférences, le préfet de région prend les décisions d'ajouts et de retrait (suite aux études, suite à cession) de la liste régionale.

L'année 2016 a été marquée par une réorganisation des services déconcentrés de l'État suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Ainsi en Auvergne-Rhône-Alpes, le préfet a dû mettre en commun et valider un arrêté unique fixant la liste régionale du foncier public mobilisable aux fins de logement.

L'actualisation de l'arrêté a été effectuée le 30 décembre 2016 (arrêté n°16-551), après avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement réuni le 6 décembre en séance plénière et présidé par le préfet de région.

À la demande du préfet de région, et pour assurer une visibilité du dispositif auprès de tous les acteurs, tous les terrains étudiés sont inscrits dans l'arrêté. Cependant, ne sont concernés par la décote de droit que les terrains dont les communes et intercommunalités ont été dûment saisies conformément à l'article L3211-7 du CGPPP (terrains listés en article 1 de l'arrêté).

Au niveau départemental, l'action des préfets, qui s'appuient sur les DDT et DDFIP, se concentre sur l'accompagnement nécessaire à la définition et la mise en œuvre du projet ainsi que sur l'identification de terrains éligibles.

Dans la Loire, la stratégie de mobilisation du foncier public vise plus particulièrement à faciliter la mise à disposition des terrains situés dans les centres urbains pour permettre la production d'une offre nouvelle à proximité des services, équipements, emplois... et à un coût relativement maîtrisé avec la décote. Dans le cadre d'un marché détendu et avec un parc public important et vieillissant, la stratégie des services départementaux consiste également à mettre à disposition du foncier qui ne déséquilibrera pas le marché local et les opérations de restructuration du patrimoine existant portées par les bailleurs.

Dans le Rhône, outre la poursuite des démarches visant à faire aboutir les projets sur les terrains recensés dans la liste régionale, la stratégie s'est concentrée sur deux axes :

- l'analyse du foncier de l'État et de ses opérateurs sur les 9 communes carencées SRU dans le cadre de l'élaboration des contrats de mixité sociale, en réalisant une

analyse exhaustive de tous les terrains à partir des données MAJIC et sans seuil de surface

- l'analyse des biens appartenant aux établissements publics de santé identifiés par l'ARS comme potentiellement mobilisables pour du logement.

Des réunions périodiques d'échanges ont lieu entre la Métropole de Lyon, la DDT, le RDPIE et le service des domaines.

En Savoie, le pilotage de la mobilisation du foncier public s'est traduit par la mise en place, par le Préfet, d'un comité réunissant RFF, la SNCF, la DDFIP et la DDT dont l'objectif est de disposer d'une connaissance précise des biens de l'État et de ses opérateurs potentiellement mobilisables pour le logement. Le comité est également chargé du suivi du programme régional de cession des terrains de l'État pour le département de la Savoie. Le comité a initié une démarche de recherche de terrains mobilisables en faveur du logement.

En Haute-Savoie, un nouvel outil MCMA (mieux connaître, mieux agir), mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la DDT, le conseil départemental et l'établissement public foncier de Haute-Savoie, est opérationnel depuis février 2016. Il a été conçu avant tout comme un moyen d'outiller les collectivités locales et de favoriser le développement de véritables stratégies foncières. Il pourra également à terme être mobilisé pour identifier des fonciers publics potentiellement mobilisables.

Annexe : fiches des terrains cédés

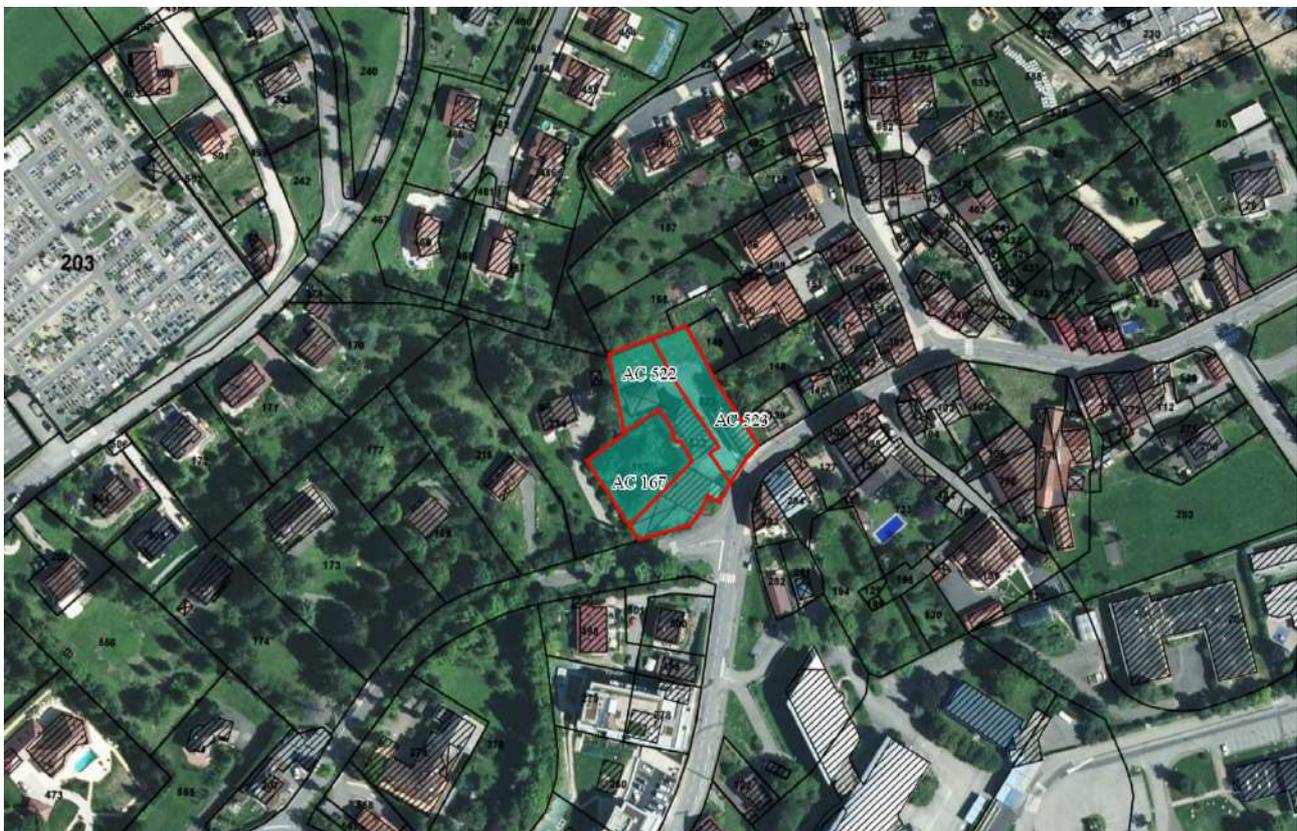
01 – Ain : Gex - Route de Gex la ville

Dernier occupant : Équipement

Parcelles AC 166 et 167 : 3046 m²



Source : IGN-Geoportail

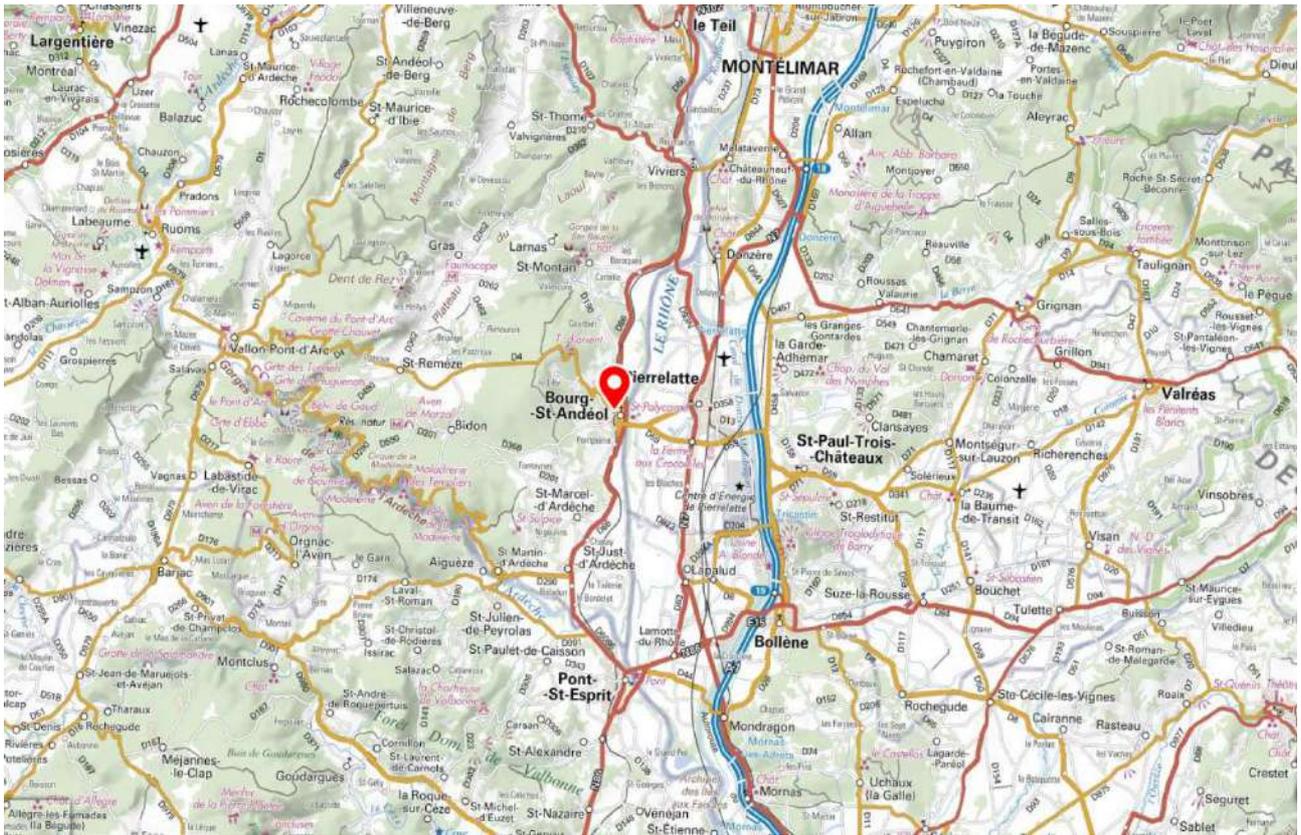


Source : IGN-Geoportail

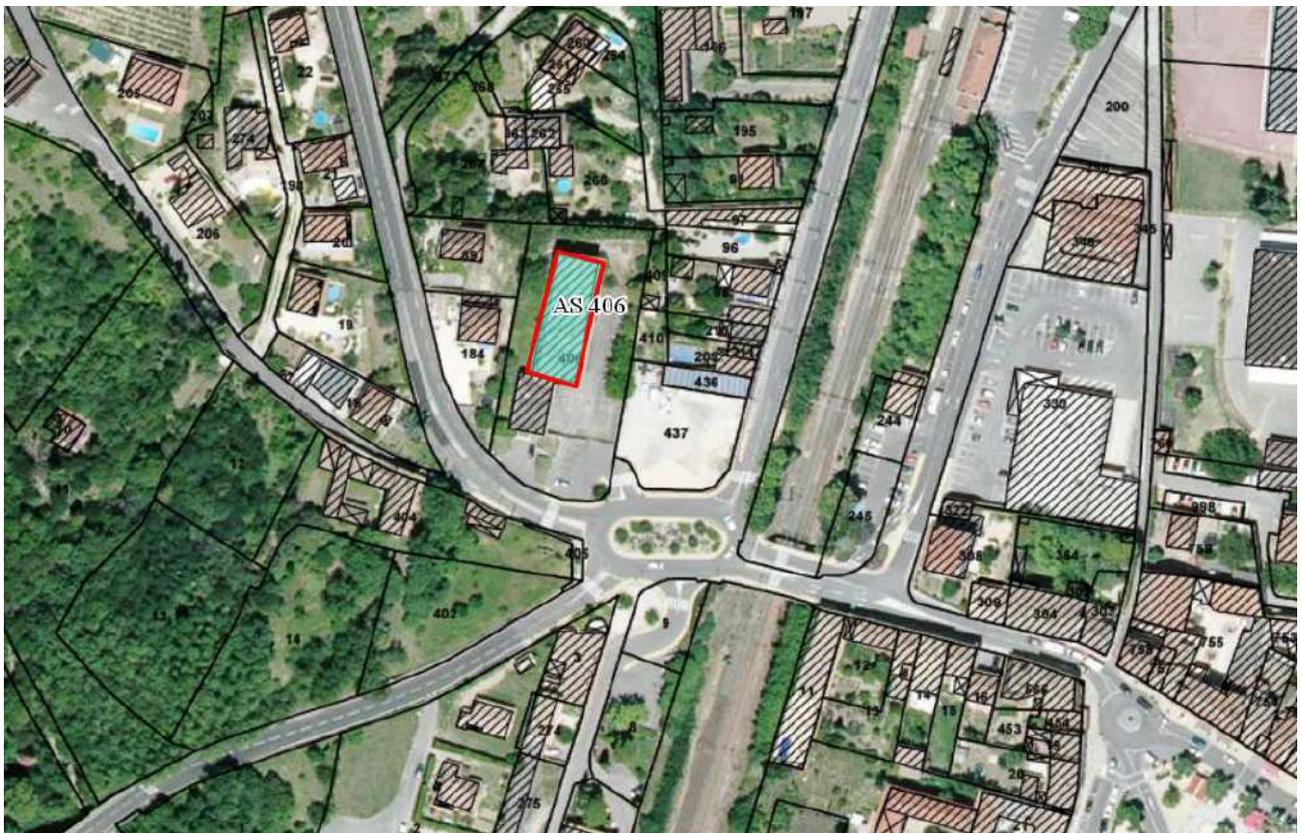
07 – Ardèche : Bourg saint Andéol - Avenue Jean Moulin

Dernier occupant : Ministère de l'Intérieur

Parcelle AS 406 : 2658 m²



Source : IGN-Geoportail

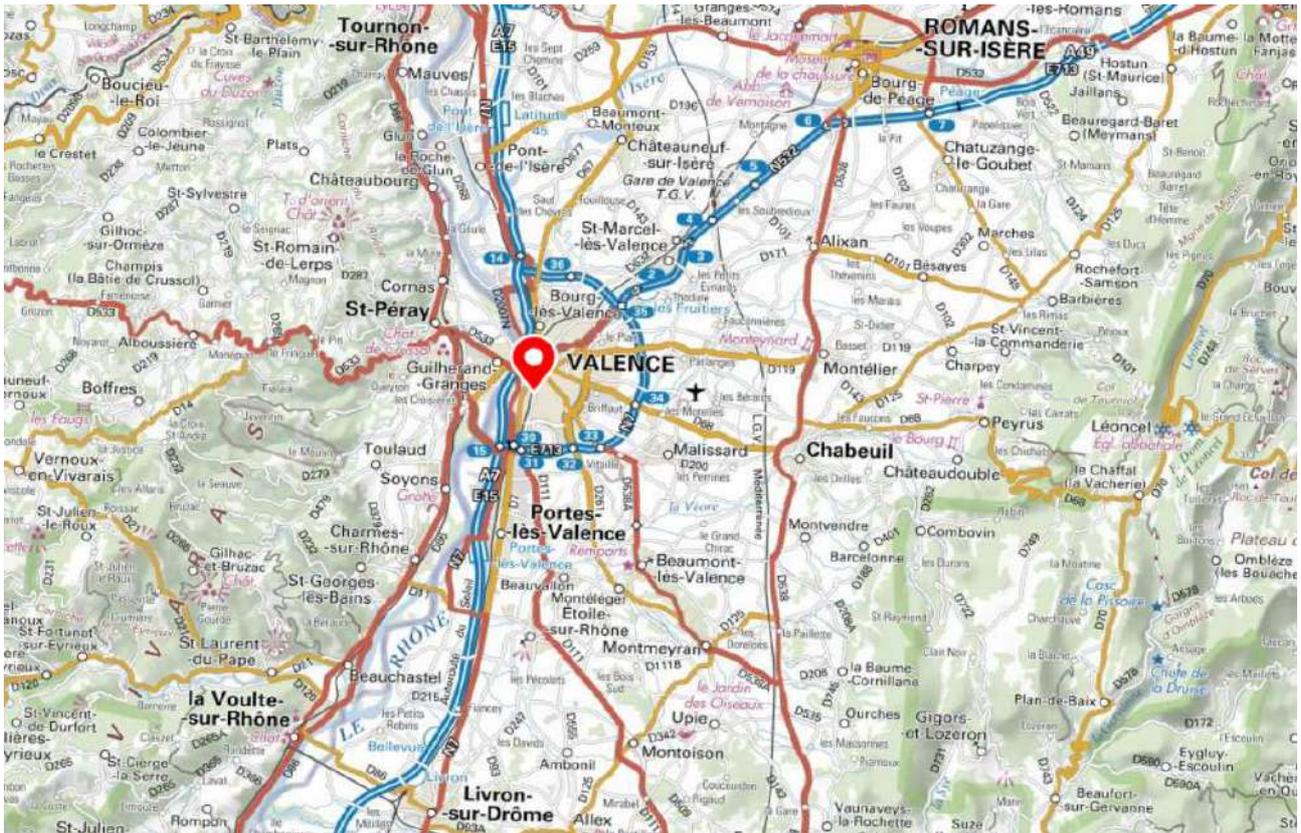


Source : IGN-Geoportail

26 – Drôme : Valence - Rue Paul Bert

Dernier occupant : SNCF Immo

Parcelle CD 540 et 549 : 2 427 m²



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail

38 - Tullins : lieu dit la Contamine

Dernier occupant : Equipement

Parcelle AN 17 : 2 440 m²



Source : IGN-Geoportail

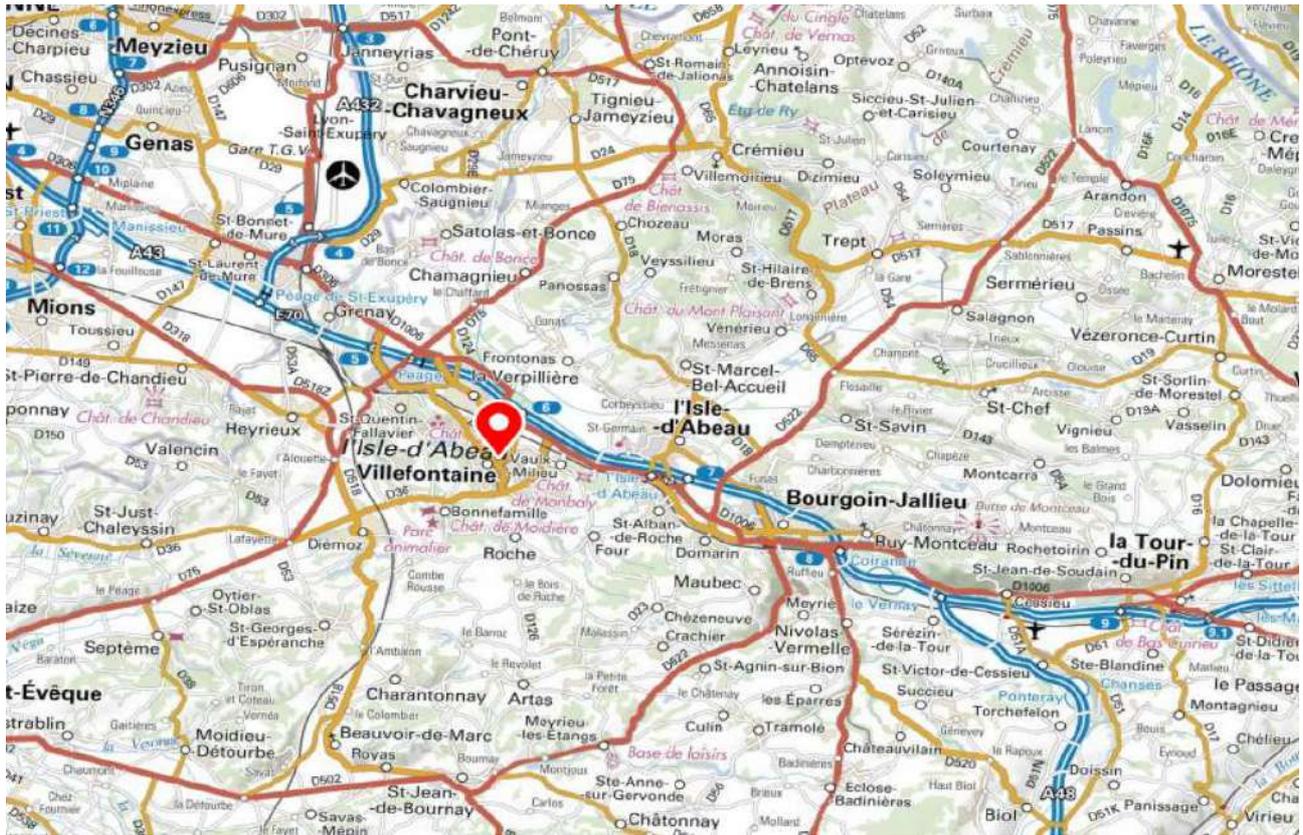


Source : IGN-Geoportail

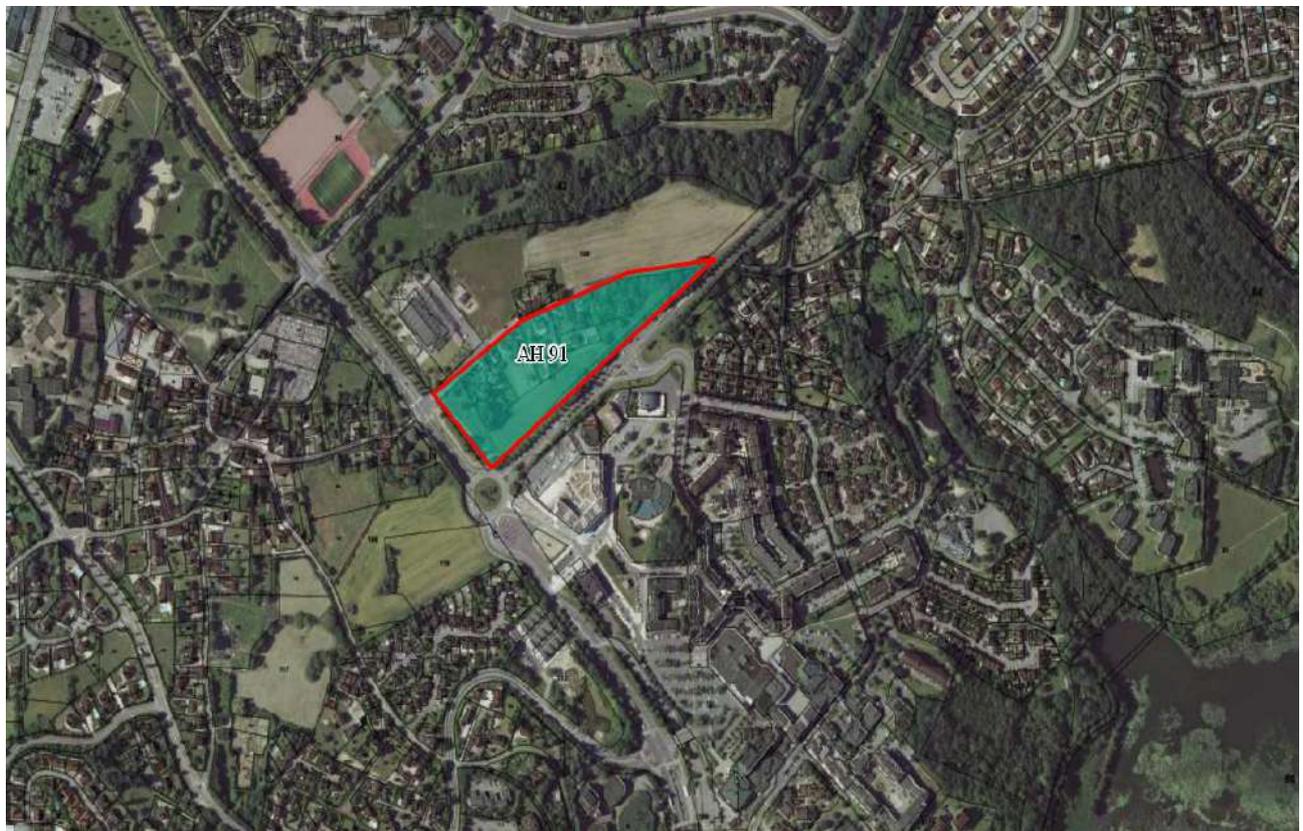
38 – Villefontaine : Boulevard de Villefontaine

Dernier occupant : Equipement

Parcelle AH 91 : 3 540 m²



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail

42 – Saint-Chamond : Rue Marc Seguin

Dernier occupant : SNCF Immo

Parcelles BR 62 et 63 : 6 901m²



Source : IGN-Geoportail

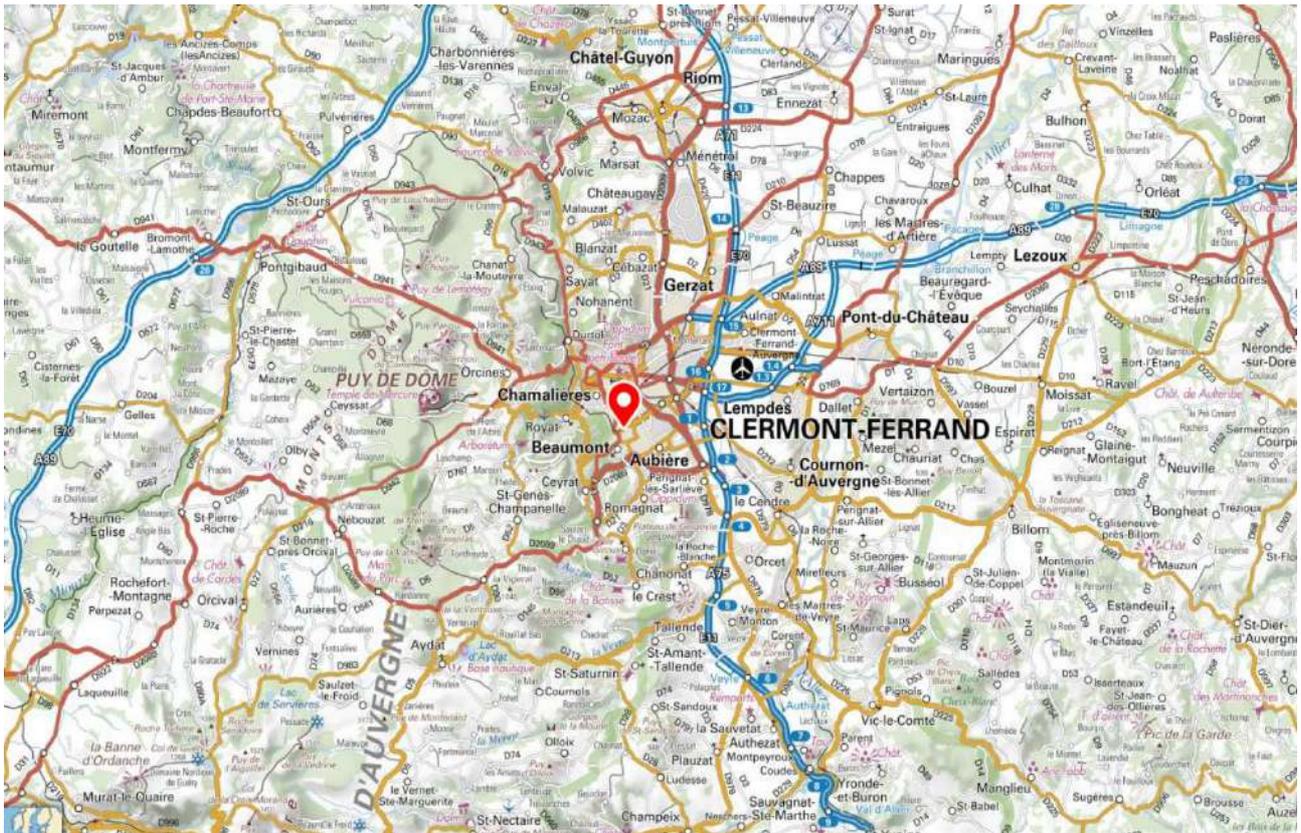


Source : IGN-Geoportail

63 - Beaumont : Route des Liondards -Rue de la garde - Route de Romagnat

Dernier Occupant : Equipement

Parcelles BD 37-38-40 et BD 120-135-139-163. Surface : 8 222 m²



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail

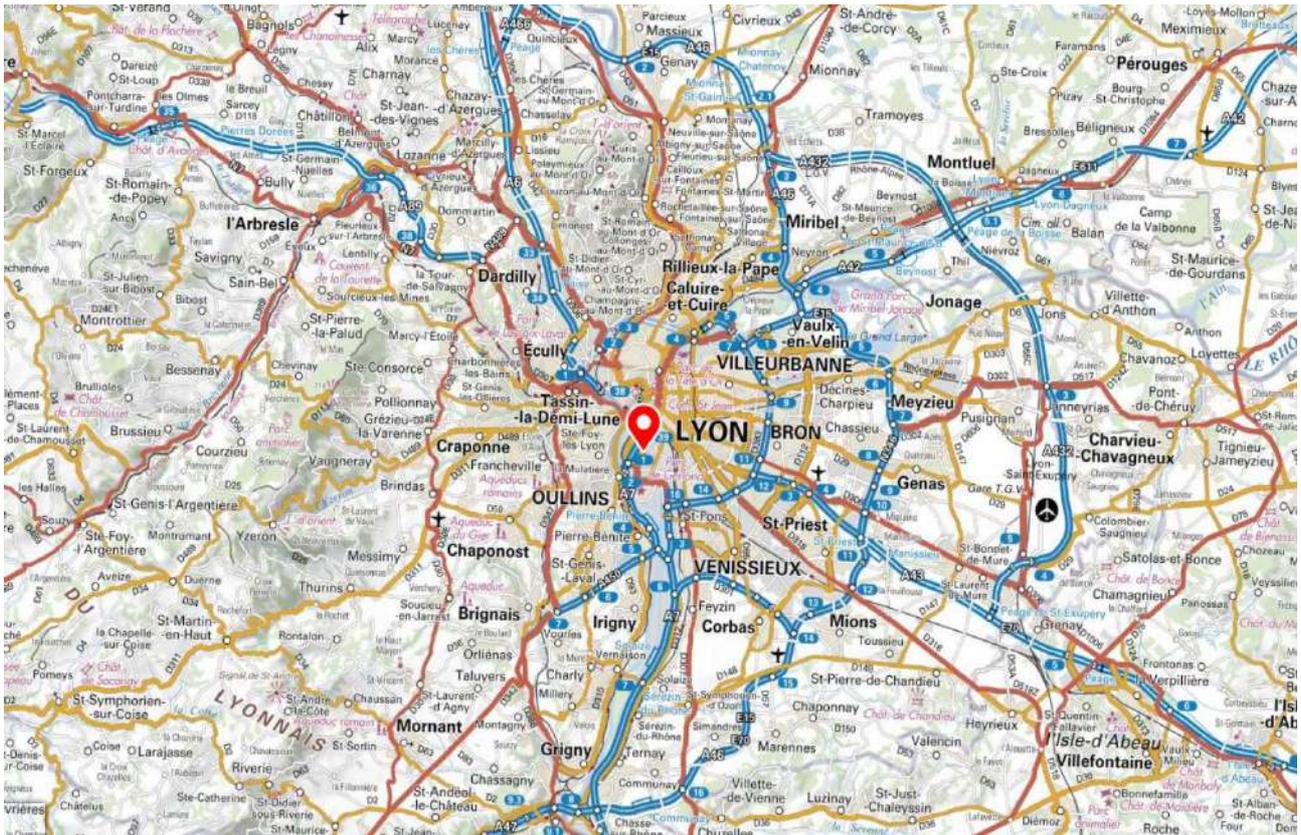


Source : IGN-Geoportail

69 – Rhône : Lyon 7ème Bd Yves farge / 19 Rue lieutenant Colonel Girard

Dernier occupant : Ministère du travail

Parcelle BR 31 : 1356 m²



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail

74 – : Douvaine - Avenue de Genève

Dernier occupant : Douanes

Parcelle C 792 : 2157 m²



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail

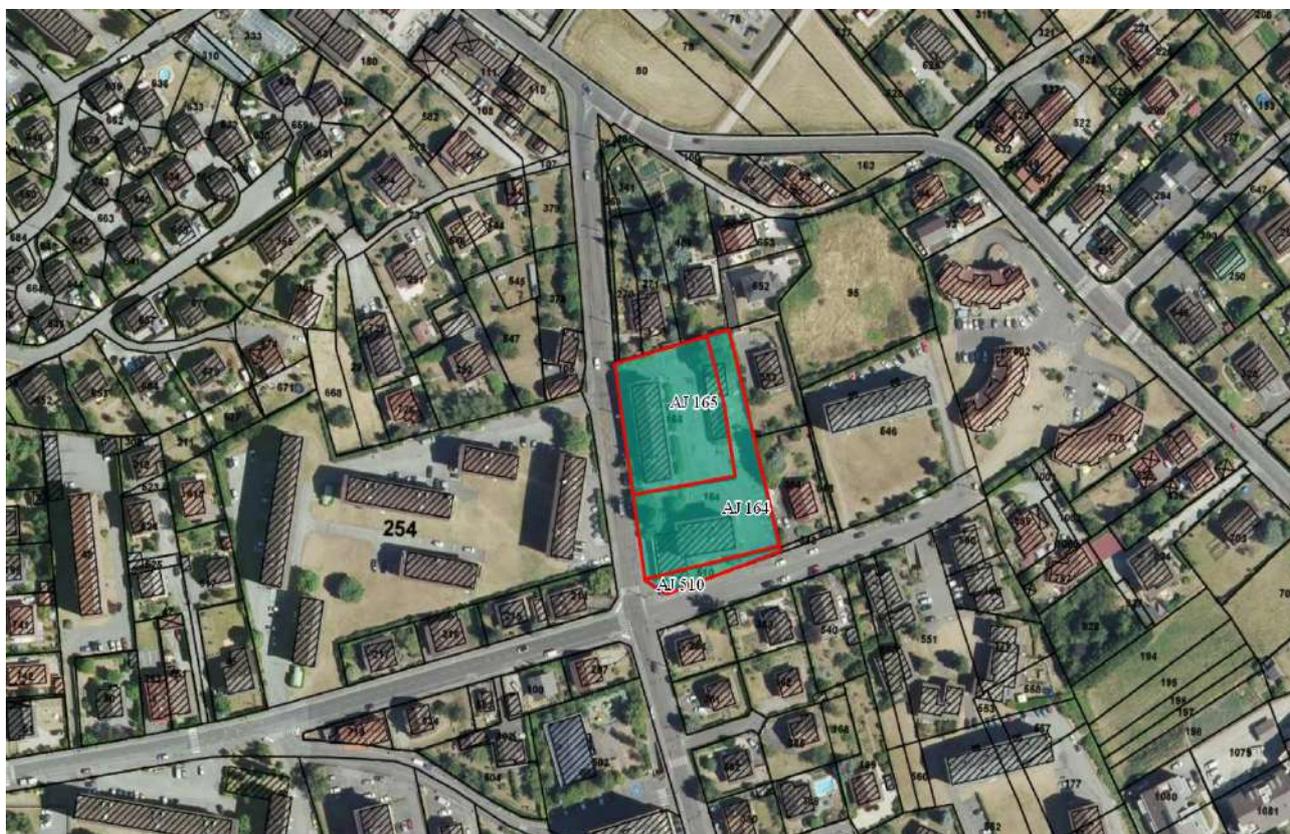
74 – Thonon-les-Bains : 13 Avenue du châtelard (phase 2)

Dernier occupant : Gendarmerie

Parcelles AJ 164, 165, 510 : 839 m²



Source : IGN-Geoportail



Source : IGN-Geoportail

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

www.logement.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES